Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200818-20240610-2024-032-FP-VM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2024
Publication : 17/06/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

MAIRIE
42330 CUZIEU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE
LE 10 JUIN À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 06 juin 2024

Présents : Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ – Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - ~~Cédric PASSOS~~ - Nadège JACHEZ - ~~Ivann LECOURT~~ - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir : Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés : Cédric PASSOS

Secrétaire de séance : Christine VAN LANDER

2024.032 – Adhésion à la convention cadre des services de Secrétaires de Mairie itinérant, intérim et portage salarial du CDG 42

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général de la fonction publique,

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion ;

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- Á la mise à disposition d'un(e) secrétaire de marie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)
- Á la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections…)

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial ;

Il est demandé au Conseil Municipal :

- D'adhérer à la convention cadre pour les services facultatifs « Secrétaire de mairie itinérant, Intérim et Portage salarial proposé par le CDG 42,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214200818-20240610-2024-032-FP-VM-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 17/06/2024
Publication : 17/06/2024
Pour l'autorité compétente par délégation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Décide d'adhérer à la convention cadre pour les services facultatifs « Secrétaire de mairie itinérant, Intérim et Portage salarial proposé par le CDG 42,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance,
Christine VAN LANDER

Le Maire,
Jean-François RASCLE,

MAIRIE DE CUZIEU
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
42330